

Logo du club



VBC PORRENTROY

Concept de protection pour les matches de volleyball

T +41 79 679 75 46
contact@vbcporrentruy.com
www.vbcporrentruy.com

Personne responsable du plan coronavirus

Prénom: JUBIN

Nom: Serge

E-mail: serge.jubin@bluewin.ch

Numéro de téléphone portable: +41 79 679 75 46

Soutien médical:

Le présent concept de protection a été jugé pertinent et utile par notre médecin de la fédération de la clinique Schulthess.

Assister à un match de volleyball relève de la responsabilité des spectateurs et spectatrices. Swiss Volley et ses clubs affiliés déclinent toute responsabilité en cas d'infection au COVID-19 dans un stade ou aux alentours.

Les directives générales de l'OFSP ou des cantons et des communes s'appliquent toujours.

Les concepts de protection des exploitants d'installations doivent être respectés.

On distingue clairement deux groupes de personnes: (1) celles qui ont le droit d'aller sur le terrain (y compris zone libre) et (2) celles qui doivent rester en dehors du terrain.

Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes, sauf pour les joueurs et joueuses, les coaches, les physiothérapeutes, les médecins et les arbitres/juges de ligne lorsqu'ils se trouvent sur le terrain.

1. 1000 personnes au maximum dans les salles

Dans les salles de sport, le nombre maximal de personnes autorisé par la Confédération ou le canton doit être respecté.

Le port du masque est obligatoire pendant les matches de volleyball (sauf pour les joueurs et joueuses, les coaches, les physiothérapeutes, les médecins et les arbitres/juges de ligne). **Tout le monde doit être inscrit sur la liste de présence.**

Chaque personne doit disposer d'une surface d'au moins 2,25 m² dans la salle de sport. La zone réservée aux spectateurs doit être définie et chaque organisateur doit connaître le nombre de spectateurs et de spectatrices autorisé (surface totale en dehors des terrains divisé par 2,25 m²).

Dans cette salle, le nombre maximal autorisé s'élève à 300 personnes.

Le flux de personnes (p. ex. lors de l'ouverture et de la sortie des salles) doit être géré de manière à pouvoir garder une distance d'au moins 1,50 m entre les personnes. Il est par ailleurs recommandé d'indiquer un sens de circulation.

Les espaces d'accueil et les espaces réservés aux spectateurs doivent être aménagés de manière à assurer la traçabilité en cas de contacts étroits. **On entend par contact étroit un contact prolongé (>15 minutes) ou répété à moins de 1,50 m sans mesure de protection.**

2. Sans symptômes aux compétitions

Les personnes présentant des symptômes de maladie n'ont pas le droit de participer aux tournois. Elles doivent consulter leur médecin de famille pour définir la marche à suivre.

Symptômes fréquents du COVID-19:

- Toux (souvent sèche)
- Maux de gorge
- Essoufflement
- Fièvre (37,5°C), état fébrile
- Courbatures
- Perte de l'odorat et/ou du goût

Symptômes plus rares:

- Maux de tête
- Symptômes gastriques et intestinaux
- Conjonctivite
- Rhume

3. Distanciation sociale

La règle de distance d'au moins 1,50 m vaut pour tout le monde, y compris pour les équipes dans les cas suivants:

- trajets aller-retour, entrée et sortie de la salle;
- utilisation des vestiaires, toilettes et douches.

Le contact physique n'est autorisé que lors des compétitions (matches).

4. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

Pour se protéger soi-même ainsi que son entourage, il est **nécessaire de se laver soigneusement et régulièrement les mains avec du savon**. Les installations sanitaires sont bien signalées et du matériel hygiénique est mis à disposition en quantité suffisante.

5. Arrivées et départs

Club local / club d'accueil & arbitres

- **Le port du masque est obligatoire.**
- L'arrivée doit se faire individuellement, avec les transports publics (port du masque obligatoire) ou les propres moyens de transport (nous recommandons le port du masque lorsqu'il y a plus d'une personne dans le véhicule).
- Pour tout voyage avec le bus de l'équipe, le port du masque est systématiquement obligatoire.
- Une liste de présence doit être tenue pour tous les moyens de transport, si elle diffère de la feuille de match.
- Il faut veiller à ce que les bus soient suffisamment bien désinfectés avant l'arrivée des équipes. Il convient d'accorder une attention particulière aux surfaces fréquemment touchées, comme les portes, les mains courantes, les boutons, etc.
- **Les mains doivent être désinfectées avant d'entrer dans le bus et l'installation sportive.**

6. Matériel utilisé

- Veiller autant que possible à utiliser son matériel personnel.
- Mettre à disposition suffisamment de produit désinfectant.
- Si des linges sont utilisés, veiller à ce que chaque joueuse et joueur utilise le sien.
- **Il n'est pas nécessaire de désinfecter les filets et les balles (selon l'OFSP).**
- Les gourdes individuelles sont indispensables.

7. Vestiaires

- Conformément au concept de protection de l'exploitant d'installation.
- Accès très restrictif: seuls les joueuses et joueurs et le personnel défini (ou arbitres) sont autorisés dans les vestiaires; pas de visiteurs (s'applique également aux représentants des clubs et aux médias).
- Le temps passé dans les vestiaires doit être réduit au minimum.

8. Salutations avant / après le match

- Salutations sans contact physique (les équipes et les arbitres ne se serrent pas la main).
- Éviter les tapes dans les mains.

9. Fonctionnaires: compteurs/compteuses, speakers/speakerines, marqueurs/marqueuses, etc.

- Le port du masque est obligatoire pour les marqueurs et tout personnel de club (sauf pour le speaker ou la speakerine)